

NOTICE EXPLICATIVE VACANCES 2020/2021 (à signer et remettre avec le dossier)

Nom et Prénom de l'enfant concerné :

RENSEIGNEMENTS :

Pour tout dossier, merci de renseigner toutes les rubriques de la fiche d'inscription, de la fiche sanitaire de liaison ainsi que le planning de réservation.

TARIFS :

La MJC Metz-Sud est conventionnée avec la CAF, à ce titre, les tarifs des ALSH sont fixés en fonction du Quotient Familial (QF).

Le QF est établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille. Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul : caf.fr

Quotient Familial	1 enfant	2 enfants et +
1900 et +	22.80 [€]	21.80 [€] / enfant
1500 à 1899	22.00 [€]	21.00 [€]
1000 à 1499	20.90 [€]	19.90 [€]
< 1000	19.50 [€]	18.50 [€]

Pour les non ressortissants CAF, il convient d'ajouter 4.50[€] au tarif par journée.

- Adhésion à la MJC : 12[€] / enfant pour la saison 2020/2021.
- Pendant les vacances d'été, pour les enfants Montigniens, une participation de 2.50[€]/jour/enfant sera déduite (selon conditions).
- Nous acceptons également l'Aide aux temps libres de la CAF.

INSCRIPTIONS, RESERVATIONS & PAIEMENT :

Après avoir renseigné le dossier d'inscription de votre enfant, vous pouvez procéder à la réservation des journées.

Le paiement des journées devra être effectué à la réservation.

Une absence d'une ou plusieurs journée(s) réservée(s) ne pourra donner lieu à aucun remboursement (sauf cas de maladie dûment attestée ou d'évènement familiaux graves).

- Aucune réservation ne peut s'effectuer si l'enfant n'est pas préalablement inscrit.
- L'effectif du centre est limité par l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Cette limitation impose l'instauration d'un système de réservation permettant d'établir un tableau prévisionnel de la fréquentation quotidienne, afin de gérer au mieux le taux d'encadrement, l'organisation des animations ainsi que la réservation des repas.
- Les réservations sont ouvertes au plus tard trois semaines avant le début des périodes de vacances et s'effectuent par écrit en remplissant un formulaire directement à l'accueil de la MJC.
- Possibilité de régler par chèque, espèces ou virement (les chèques-vacances ainsi que le « Pass' Metz Loisirs » sont acceptés).

En cas de participation de votre comité d'entreprise : Merci de déposer au moment de l'inscription les imprimés nécessaires de manière à ce que nous puissions les renseigner dans les meilleurs délais.

Votre enfant sera accepté au centre une fois son dossier d'inscription complet et la réservation payée :

- Fiche d'inscription complétée & signée
- Fiche sanitaire remplie et signée accompagnée de la copie des vaccins à jour
- Fiche complémentaire renseignée & signée
- En cas de problèmes médicaux spécifiques, merci de joindre au dossier un certificat médical ou le P.A.I
- Autorisation de prise en charge
- Notice explicative signée par le(s) représentant(s) de l'enfant
- Attestation CAF indiquant le Quotient Familial
- Planning de réservation accompagné de son règlement
- Le cas échéant, copie de la notification « Aide au Temps Libre » de la CAF

Pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel ou constant à suivre, veuillez impérativement le signaler à l'accueil dès votre arrivée le matin et y déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance, de même, aucun médicament ne sera laissé directement à l'enfant.

HORAIRES :

Arrivée :

- Nous accueillons les enfants entre 7h45 & 9h.
- Merci d'accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour signaler sa présence.
- Pour la bonne marche de l'accueil, merci de respecter ces horaires.

Départ :

- Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à la MJC Metz-Sud entre 17h & 18h45.

Date :

Signature :
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »*